

Déclaration GT des personnels de direction - Vendredi 20 juin 2025

Le SNETAP-FSU membre de l'élan commun ne va pas se lancer dans une liste à la Prévert tant les sujets sont nombreux et le ressenti amer.

L'ensemble des agent.es du MASA ont annuellement au moins un GT qui concerne leur statut, leur rémunération, leur évolution de carrière, la mobilité,... Qu'en est-il pour les personnels de direction ? Un GT annulé une 1ère fois avec un mail d'information moins de 48h avant et là, une nouvelle programmation à quelques jours de la fin de l'année scolaire en pleine préparation de CA et de l'organisation de la prochaine rentrée sans document préparatoire.

Quelle considération pour ces agent.es a qui le ministère refuse un corps spécifique de personnel d'encadrement ?

Le SNETAP-FSU réitère sa demande d'un statut de corps qui conforterait et sécuriserait :

- **le recrutement** avec un réel concours, prenant en compte les compétences nécessaires aux fonctions de direction
- **la formation** avec des périodes de stage spécifiques et un tutorat efficient, permettant de se former avant la prise de fonction et de ne pas découvrir « le métier » sur le tas
- **la carrière** avec une grille de rémunération adaptée prenant en compte une réelle évolution de carrière. Évitant ainsi la fuite de certains directeurs ou directrices vers des ministères où leur expérience est mieux valorisée.

Au delà du statut qui reste malgré tout primordial, ces personnels sont dans l'attente d'une réelle reconnaissance de leur travail et de la gestion quotidienne de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative des EPLEFPA.

Peuvent-ils espérer par exemple, un recalibrage du groupe 3 qui prenne mieux en compte la réalité des fonctions et des responsabilités (certains D2, D3, Directeur CFA et CFPPA, ...) ? mais aussi un élargissement de l'accès à l'échelon spécial du groupe 1 pour les EPLEFPA départementaux ou 4+ ?

Là aussi quelle réponse leur a été apportée par le MASA ? Une revalorisation de l'IFSE socle à hauteur de leurs responsabilités ? Pas vraiment. Pourtant l'annonce de madame la Secrétaire Générale avec une enveloppe de 18,4 millions d'euros pouvait laisser espérer une répartition raisonnée de cette prime.

Mais nous sommes loin d'une prime en lien avec les nombreuses missions, car comme l'a présenté le chef du SRH, « cette IFSE pour les personnels de direction n'est qu'une transposition de l'indemnité PACTE qui leur était déjà versée ».

En résumé, aucune revalorisation de l'IFSE pour ces agents alors que des chefs de service ou de bureau se voient allouer une indemnité annuelle allant de 10 000 à 39 000 euros.

Une répartition de l'IFSE mûrement réfléchi par la haute administration de notre ministère qui a même appliqué une réduction de 10% de cette prime aux agent·es travaillant aussi bien dans l'enseignement agricole technique que supérieur par rapport à leurs collègues des autres services, sous le prétexte que ces personnels n'effectueraient pas les 1607 h annuelles ! Une allégation non seulement absurde et incohérente, mais qui révèle encore davantage le profond mépris porté aux collègues investis dans les établissements.

Les personnels de direction comme tout autre agent ont besoin d'être reconnus pour ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Ils doivent faire face à des situations parfois complexes comme l'absence d'un D1 où le D2 doit assurer l'ensemble des tâches sans réel appui et compensation financière. Ou l'absence d'un D2 ou directeur d'exploitation voire les deux qui contraint le D1 à assumer plusieurs casquettes.

Nous avons bien d'autres éléments à vous soumettre, tant les conditions d'emploi de ces personnels de direction se sont dégradées au fil du temps, qui feront l'objet d'une demande de bilatérale.

Les représentant·es des personnels de direction – SNETAP-FSU membre de l'élan commun